

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU
PROCES VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

Etaient présents :

Mmes ALOUI Marie-France - PAGES Patricia – Françoise CHOLLIER

MM. ASCENSIO Jean-Charles– CHOLLIER Bruno – COLLION Thierry - TADDEI Mathieu - VALLOT Michel – CHAPAT Anthony - Gérald FASSION

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme ALOUI Marie-France

➤ DESIGNATION DU DELEGUES ET SES SUPPLEANTS – ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur Le Maire, a ouvert la séance. Madame ALOUI Marie-France a été désignée secrétaire de séance. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir :

MM ALOUI Marie-France, VALLOT Michel, CHAPAT Anthony et TADDEI Mathieu.

Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que conformément aux articles L.284 et L.286 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Élection du délégué.

Les candidatures enregistrées : Monsieur COLLION Thierry, Maire et Madame PAGES Patricia Conseillère Municipale.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur COLLION Thierry : 8 Voix
- Madame PAGES Patricia : 1 voix

Monsieur COLLION Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants.

Les candidatures enregistrées : Mme ALOUI Marie-France 1^{er} adjoint, M. CHOLLIER Bruno 3^{ème} adjoint, Mme. CHOLLIER Françoise 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Mme ALOUI Marie-France: 9 Voix

Madame ALOUI Marie-France, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

- M. CHOLLIER Bruno : 9 Voix

M. CHOLLIER Bruno, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

- Mme CHOLLIER Françoise : 9 voix

Mme CHOLLIER Françoise, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Prénom Nom	Signature	Prénom Nom	Signature
Thierry COLLION		Marie-France ALOU I	
Françoise CHOLLIER		Bruno CHOLLIER	
Jean-Charles ASENSIO		Anthony CHAPAT	
Gérald FASSION		Patricia PAGES	
Mathieu TADDEI		Michel VALLOT	